

Fiche de données de sécurité pour

Paillettes de chlorure de calcium 77/80 %

Basée sur la directive CE

1. Identification de la substance / préparation et de la société

1.1. Identification de la substance

Nom chimique de la substance : Chlorure de calcium
Formule : CaCl_2
N° CAS : 10043-52-4
N° CE : 233-140-8
N° index : 017-013-00-2

1.2. Identification de la société (Fournisseur) : Salines suisses du Rhin réunies
Case postale 4133 Pratteln 1

Tél. +41 61 825 51 51
Fax +41 61 825 51 10

1.3. Numéro d'appel d'urgence : +41 61 825 51 51 (demander le laboratoire)

2. Composition

Chlorure de calcium : 77 à 80 %
Eau : 20 à 23 %

3. Identification des dangers

Classement : Xi irritant
Remarque complémentaire : R36 irritant pour les yeux

4. Premiers secours

- Inhalation : Conduire la personne touchée à l'air frais.
- Ingestion : Rincer la bouche.
Faire boire immédiatement beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir sans avis médical.
- Contact avec les yeux : Rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant plusieurs minutes à paupière ouverte. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Enlever les habits souillés.
Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin.
En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Danger d'incendie : La substance est incombustible
- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens d'extinction adéquats en fonction du type d'incendie.
- Moyens d'extinction à éviter : Aucun
- Risques particuliers : Aucun
- Équipement de protection particulier : Aucun

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle (lunettes et gants de protection).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'infiltrer des quantités importantes dans le sol et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes de nettoyage

Ramasser le produit à sec. Rincer à l'eau.

7. Manipulation et stockage

- 7.1 Manipulation** : Utiliser un équipement de protection individuelle (lunettes et gants de protection). Eviter la formation de poussière. Appliquer les mesures de précaution usuelles pour la manipulation de produits chimiques.
- 7.2. Stockage** : Conserver les récipients au sec et bien fermés. Matériaux appropriés : polyéthylène, polypropylène

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

- Généralités
Mesures de protection : Ne pas respirer les poussières.
- Protection respiratoire : Masque respiratoire (en présence de poussières).
- Protection des mains : Porter des gants en latex naturel, chloroprène, nitrile, Viton ou caoutchouc butyle (niveau 6, temps de pénétration > 480 min)
- Protection des yeux : Lunettes de protection
- Protection du corps : Vêtements de protection
- Mesures d'hygiène : Appliquer les mesures de précaution usuelles pour la manipulation de produits chimiques. Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Se laver les mains et le visage avant les pauses et à la fin du travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

- Aspect : Granulat blanc (paillettes)
- Odeur : Sans odeur
- pH (à 100 g/l H₂O) : 7 - 10
- Température d'ébullition : 1900 °C
- Température de fusion : 765 °C
- Point d'éclair : Non inflammable
- Inflammabilité : Non inflammable
- Auto-inflammabilité : Non inflammable
- Danger d'explosion : Aucun
- Propriétés comburantes : Aucun
- Densité : env. 0.83 t/m³
- Solubilité dans l'eau : Soluble
- Informations complémentaires : Le produit est fortement hygroscopique (tend à absorber l'humidité et l'eau)

10. Stabilité et réactivité

Réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue en cas d'utilisation appropriée.

11. Informations toxicologiques

Effets connus sur l'homme : Irritant pour les yeux.
Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Effet cancérigène : Pas d'effet connu

Effet mutagène : Pas d'effet connu

Effet d'une exposition chronique: Aucun

Classe de toxicité en Suisse (ancienne législation) : Hors classe de toxicité

12. Informations écologiques

Effet sur l'environnement

Ecotoxicité : Augmente la dureté de l'eau.
Un effet néfaste sur les organismes aquatiques n'est à craindre qu'à concentration très élevée.

Toxicité pour les poissons LC₅₀ : 10'650 mg/l/96 h

Toxicité pour les daphnies EC₅₀ : 144 mg/l/48 h

Toxicité pour les algues IC₅₀ : 3130 mg/l/120 h

Classe de danger pour l'eau WGK (législation allemande) : 1 (faiblement polluant pour l'eau)

13. Considérations relatives à l'élimination

De petites quantités de chlorure de calcium diluées avec beaucoup d'eau peuvent être éliminées avec les eaux usées. Pour de grandes quantités, le mode d'élimination doit être convenu avec les autorités locales.

Les récipients vides avec des restes de produit peuvent être nettoyés à sec ou être rincés à l'eau. L'eau de rinçage et les résidus de sel dilués peuvent être éliminés avec les eaux usées.

14. Informations relatives au transport

- Numéro UN : Ne figure pas dans la liste UN des produits dangereux.
- RID/ADR : N'est pas une marchandise dangereuse au sens des prescriptions sur les transports.
- Législation suisse : Le produit n'est pas soumis à l'Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR) ni à l'Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (RSD).

15. Informations réglementaires

Symboles de danger



- Phrases R : R 36 Irritant pour les yeux.
- Phrases S : S2 Conserver hors de portée des enfants.
S 22 Ne pas respirer les poussières.
S 24 Eviter le contact avec la peau.

16. Autres informations

Ces données sont basées sur l'état actuel des connaissances et de l'expérience. La fiche de données de sécurité décrit les exigences de sécurité du produit. Elle n'a pas pour objet de garantir certaines propriétés.

Date d'émission : 13.11.2008

 **SGS** Système qualité certifié
ISO 9001 / N° d'enreg. 14932